

Communiqué de presse – 18 juin 2018

...Le CMPC est le **seul service référent des entreprises de publicité, presse, digital, communication et conseil**. Un atout majeur en termes de **prévention et d'accompagnement** des salariés du secteur.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 8 juin dernier dans les locaux de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) a renouvelé sa confiance au président du CMPC, M. Stéphane Martin, ainsi qu'aux équipes du service interentreprises et ses instances paritaires -conseil d'administration et commission de contrôle (détail à la fin).

Depuis 2014, les effectifs salariés suivis sont en **progression de plus de 30%**, toutes tailles d'entreprises confondues.

En 2017, **1500 salariés supplémentaires** ont été suivis par l'équipe pluridisciplinaire, soit **17 823 salariés, pour 16 257 suivis à fin 2016**.

En 2018, **le CMPC est aujourd'hui en charge de plus de 19 100 salariés au sein de près de 498 entreprises**, qui renouvellent leur adhésion avec un taux de **fidélisation** d'une année sur l'autre **proche de 100%**.

9400 examens ont été réalisés par le CMPC en 2017, pour 9093 en 2016. Une courbe également ascendante, qui témoigne d'une prise en charge réglementaire et efficace.

De grands groupes tels que **Prisma Médias, Le Monde, et Les Echos** ont rejoint le CMPC en 2016, 2017 et 2018, ainsi qu'une **centaine de plus petites structures**.

Le CMPC est un des seuls services professionnels, s'attachant de fait à réaliser des **actions ciblées, de prévention**, en lien direct avec les problématiques de santé au travail que rencontrent les salariés des entreprises adhérentes : Prévention des risques psycho-sociaux, des troubles musculosquelettiques, chronobiologie et sommeil, nutrition, travail en open space, prévention des addictions, tests audios...

Pour ce faire, **une équipe dite pluridisciplinaire** composée de médecins du travail (10 en 2017), infirmier(e)s en santé travail, psychologue, tabacologue et addictologue, ergonomes, technicien(ne) Hygiène et Sécurité, assistant(e) social(e) et secrétaires médicales assurent des **missions de prévention, à la demande du médecin du travail référent**.

Les entreprises qui ont adhéré au CMPC en 2017....

En 2017, le CMPC a entrepris une **enquête sur la santé au travail des salariés du secteur**, dans le cadre de l'observatoire médicosocial initié il y a 5 ans.

Les premiers résultats et analyses ont été communiqués lors de l'assemblée générale du 8 juin dernier. Au-delà du regard porté sur les salariés, cette étude permet de **nouveaux axes de prévention** (RPS, sommeil, QVT,..) qui seront développés l'année à venir.

De la même façon, **un livret d'accueil, à destination des nouveaux embauchés en agences et entreprises**, a été réalisé avec le concours des directions des ressources humaines, et des représentants de nos instances (commission de contrôle et conseil d'administration). Ce livret, simple et ludique, s'attache à expliquer clairement les missions du CMPC, le détail des visites, le rôle de chacun et les obligations qui s'y rattachent. Une copie de quelques pages est jointe à ce dossier

Enfin **une page Facebook** a été ouverte en 2017 (CMPC service interentreprise de Santé au travail publicité...) afin d'informer sur les textes réglementaires, les bonnes pratiques en santé travail, divers conseils en qualité de vie au travail. Elle est alimentée quotidiennement et nous vous invitons à vous y abonner !

L'objectif de cette page étant de **valoriser le changement opéré en prévention** par la « santé au travail » en général et le CMPC, dans son approche professionnelle des métiers de la publicité, des médias et de la communication.

Contact presse : Christine Joly – T. 01 45 22 20 44 – 06 11 72 02 04

Mél christine.joly@cmpc-sist.com

CMPC - 30 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris

www.cmpc-sist.com

A propos du CMPC

Le Centre Médical de la Publicité et de la Communication a été fondé en 1949 par Marcel Bleustein-Blanchet (Fondateur de Publicis). Le CMPC est un **Service Interentreprises de Santé au Travail** agréé - anciennement « médecine du travail ».

Le CMPC pratique une politique de **tarif unique**, qui intègre toutes visites et actions de prévention associées.

Pas de frais de dossier, pas de facturation en cours d'année pour les nouveaux salariés, une **cotisation en 2018 de 91€HT par salarié pour les TPE/PME et 93 €HT pour les autres** (qui inclut le déplacement en entreprise).

Assemblée Générale Ordinaire 2018

Le conseil d'administration du CMPC est représenté par :

Stéphane Martin (ARPP), Président ; Pierre Darmon (McCann – rep. CFDT) trésorier ; Agathe Pertriaux (AACC) secrétaire ; Isabelle Jacquot (TBWA) ; Anne-Charlotte Renucci (Havas) ; Aicha Saissi (Publicis) ; Max Janvier (Dentsu Aegis) ; Frederick Barré (OMG – rep CFTC) ; Hélène Diot (Havas rep CFDT) ; Claire Mézerais (Publicis rep. CGT) ; Boubeker Sahli (Dentsu Aegis, rep CFE-CGC) ; Eric Charles (Pubiicis – rep. FO).

La commission de contrôle est représentée par :

Frederick Barré (OMG – rep CFTC) Président ; Hélène Diot (Havas - rep CFDT) ; Claire Mézerais (Publicis rep. CGT) ; Boubeker Sahli (Dentsu Aegis, rep CFE-CGC) ; Pierre Darmon (McCann – rep. CFDT).
Laetitia Hardy (AACC) ; Béatrice Nahmias (Le Monde) ; Constance Leclabart (Australie).

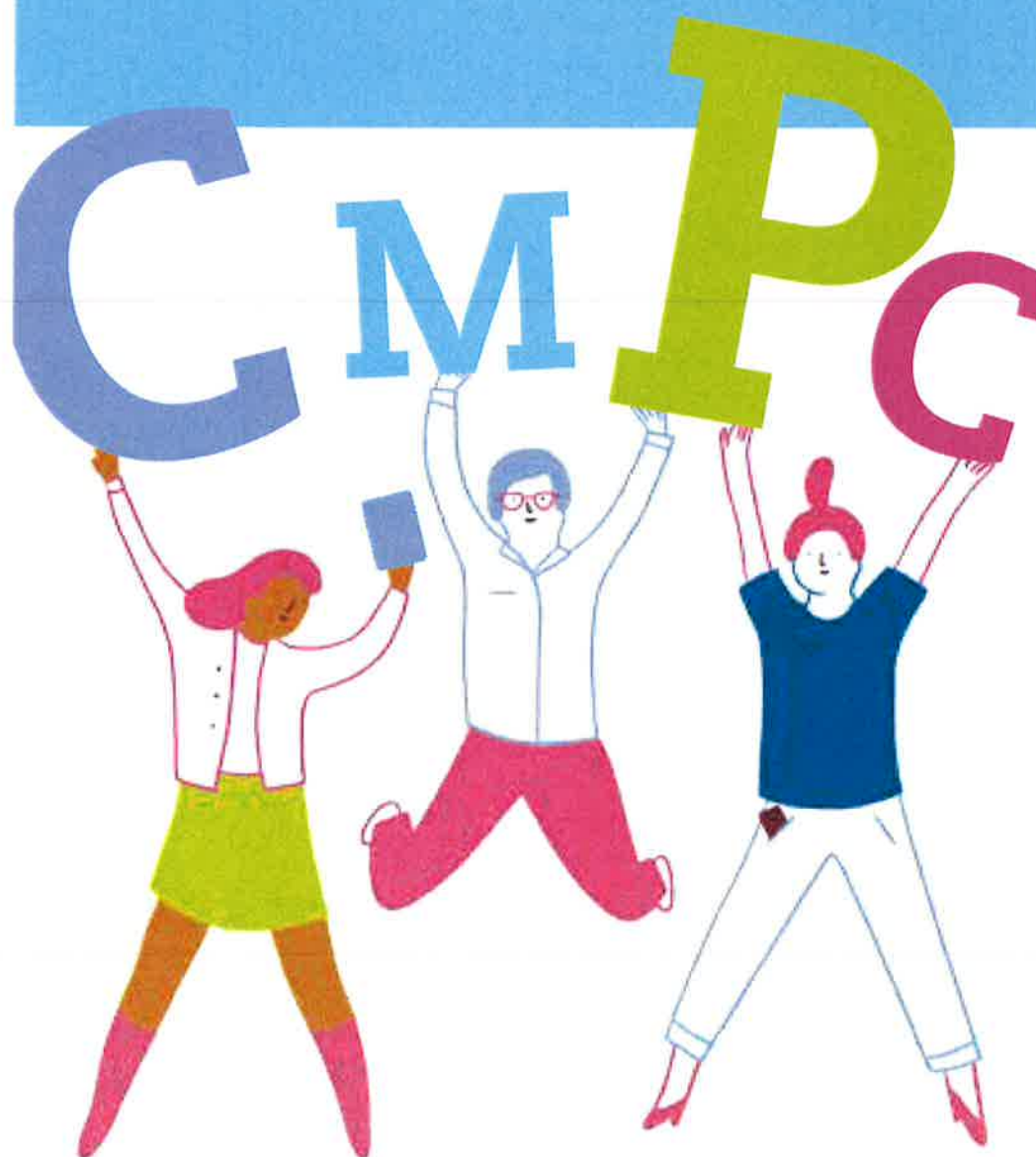
Les entreprises qui ont adhéré au CMPC en 2017....

4GOOD
APIRUBI
ARAMA STUDIO
ASTURA
ATLANTISSE
BABEL GROUPE
BQ STUDIO
CANON PATRIMOINE CONSEIL
COMITE D'ENTREPRISE PRISMA MEDIA
COURRIER INTERNATIONAL
CULTURE BD
DCSA CONSEILS
ECOLE NATIONALE DES CHARTES
EGGS
ESCAPADES
EUROBUSINESS MEDIA
FULLSENSE
GOYAVE FILMS
GYROHSR France
HEALTH & DEVELOPMENT INNOVATIONS
IN YELLOW CONSULTING
INFINIJOB
INFLUENCIA
JAQ
KENEO
LA DEPECHE NEWS
L'AGENCE 007
LE HUFFINGTON POST
LE PTIT LABO
MALESHERBES PUBLICATIONS
MEDECIN DIRECT
NENUPHAR DEVELOPMENT
NEW CRISTAL
PREMIERE PARTIE
PREMIUM VOICE
REGIE OBS
RELEASE STUDIO
SAFARI RH
SALLE NOIRE
SEARCH FORESIGHT
SIRDATA
SOCIETE EDITRICE DU MONDE
TELERAMA
THE CONTINUITY COMPANY
THE&PARTNERS
TRIBAL
ULTREIA

LIVRET D'INFORMATION

LA SANTÉ AU TRAVAIL

MODE D'EMPLOI



Service Interentreprises de Santé au Travail
de la Publicité et de la Communication

LE CMPC
**VOTRE SERVICE DE
SANTÉ AU TRAVAIL**



Le CMPC est un service de santé au travail professionnel agissant uniquement auprès des employeurs et des salariés des secteurs de la Communication, du Digital, de la Publicité, de la Presse, et des Médias.

Notre mission principale est de nous assurer que vous soyez et restiez dans les meilleures conditions physiques et psychologiques, pour assurer pleinement le travail qui vous est confié.

Le CMPC, par sa connaissance de vos métiers, met en œuvre un suivi médical et une approche préventive et sur mesure des risques professionnels.

LE CMPC UNE ÉQUIPE DISPONIBLE ET INVESTIE

L'INFIRMIER(E) DE SANTÉ AU TRAVAIL



est en charge de l'entretien d'embauche - la VIP Initiale -, ainsi que de la visite VIP Périodique (VIPP), en alternance avec le médecin du travail référent. Il/Elle effectue les vérifications de vue, tension, poids,... au même titre que le médecin, et privilégie l'écoute et le conseil en matière de prévention. Il/Elle communique au médecin du travail les informations importantes et nécessaires. En cas de problème particulier, il/elle pourra vous orienter vers le médecin du travail qui vous recevra dans les meilleurs délais.

L'INTERVENANT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Qu'il/elle soit Ergonome, Technicien Hygiène Sécurité (...), il/elle a toute compétence pour mener une étude de votre poste, préconiser d'éventuels aménagements, participer à des actions de prévention dans l'entreprise sous forme d'ateliers/sensibilisations pour les salariés et/ou les employeurs.

LE/LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



est un acteur de la santé globale au travail. Spécialiste des questions concernant la dimension psychique de la santé au travail, il/elle participe au bien-être des salariés ainsi qu'à leur qualité de vie en entreprise. Sous une posture neutre et bienveillante, il a notamment une fonction conseil.

L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)



apporte aide et conseil dans la préparation de dossiers de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et dans toutes les autres démarches à caractère socio-professionnel.

L'ADDICTOLOGUE



identifie avec le médecin du travail référent et l'entreprise, les éventuelles problématiques de consommation et pratiques (tabac, alcool, numérique [internet, jeux, etc.],...). Dès lors il/elle est à même de proposer une action de sensibilisation pour un groupe ou dans le cadre d'une démarche plus individuelle.